

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 AVRIL 2023  
À 19 h 00**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Publiée et Affichée à Monthion le : 07/04/2023**  
**Président de séance : Jean-Claude LAVOINE**  
**Secrétaire de séance : Yannick LOPEZ**

**N°2023-12- FINANCES -** Approbation du compte administratif 2022- M14  
*Présents : 10 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 (le maire ne participe pas au vote)*

**N°2023-13- FINANCES -** Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022  
*Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2023-14 - FINANCES -** Approbation du compte de gestion 2022 – Comptabilité M14  
*Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2023-15 FINANCES –** Vote des taux des impôts directs locaux 2023.  
*Présents : 10 Votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 (Di Marzo Monia) Abstention : 0*

**N°2023-16 – FINANCES –** Budget primitif 2023 – Vote.  
*Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2023-17 - HANGAR COMMUNAL –** Extension abri à sel – Maîtrise d'œuvre.  
*Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Département de la Savoie

MAIRIE DE MONTHION

~  
Arrondissement et Canton  
d'Albertville  
~

Code Postal : 73200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-12**

Le 6 avril 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 (*Le Maire ne participe pas au vote*)

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M14**

Sous la présidence de M. Jean-Marc SOULIÉ, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	Résultat de Clôture 2021	Part. affectée Inv. Ex : 2022	Résultat Ex : 2022	Résultat de Clôture 2022
<b>Budget Général</b>				
<b>Investissement</b>	- 114 256,93 €	0.00 €	82 867.96 €	- 31 388.97 €
<b>Fonctionnement</b>	359 222,62 €	177 056.93 €	108 828.47 €	290 994.16 €
<b>TOTAL</b>	244 965,69 €	177 056.93 €	191 696.43 €	259 605.19 €

Hors de la présence de M. Jean-Claude LAVOINE, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte Administratif du budget communal 2022.

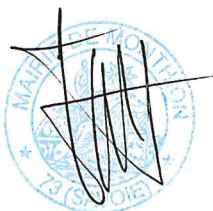
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 6 avril 2023

Le Président,

Jean-Marc SOULIÉ



Département de la Savoie

MAIRIE DE MONTHION

~  
Arrondissement et Canton  
d'Albertville  
~

Code Postal : 73200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-13**

Le 6 avril 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Dejoux Patricia, Bouzon Stéphane, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L' EXERCICE 2022**

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de clôture de **290 994.16 €**.

Le Conseil Municipal décide :

→ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice : 108 828.47 €

Résultats antérieurs reportés : 182 165.69 €

**Résultat à affecter** : **290 994.16 €**

Solde d'exécution cumulé d'investissement :

D 001 (besoin de financement) - 31 388.97 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 6 500.00 €

**Besoin de financement** : - **24 888.97 €**

**AFFECTATION**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** : **24 888.97 €**

**2) Report en fonctionnement R 002** : **266 105.19 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-14**

Le 6 avril 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMPTABILITÉ M 14**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que Mme le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Mme le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-15**

Le 6 avril 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 (Di Marzo Monia) Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Dejoux Patricia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**FINANCES - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 % pour la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâties fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.50 %
- taxe d'habitation : 8.41 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.50 %
- taxe d'habitation : 8.41 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-16**

Le 6 avril 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Dejoux Patricia, Bouzon Stéphane, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 27/03/2022, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	639 786.00 €	639 786.00 €
<b>Section d'investissement</b>	308 359.00 €	308 359.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>948 145.00 €</b>	<b>948 145.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des finances du 27/03/2023,

Vu le projet de budget primitif du 27/03/2023,

**APPROUVE** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	639 786.00 €	639 786.00 €
<b>Section d'investissement</b>	308 359.00 €	308 359.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>948 145.00 €</b>	<b>948 145.00 €</b>

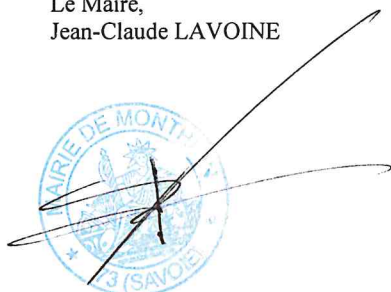
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-17**

Le 6 avril 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Remoissenet Jean-Marc, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**HANGAR COMMUNAL - EXTENSION ABRI À SEL - Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation d'une extension du hangar communal en vue de la création d'un abri à sel d'une dimension d'environ 12 mètres x 3 mètres. Cette réalisation nécessite une mission de dépôt d'un dossier de déclaration préalable ou permis de construire.

Pour une maîtrise d'œuvre concernant ce projet, Monsieur DENCHE James, architecte a été consulté (824 route de la Grande Lanche 73 540 Esserts-Blay)

En vue d'établir un dossier administratif pour déclaration préalable ou permis de construire, le Maire propose : DENCHE James, architecte

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de réalisation d'une extension du hangar communal en vue de la création d'un abri à sel d'une dimension d'environ 12 mètres x 3 mètres.

**APPROUVE** la convention d'architecture pour un montant d'honoraires de 1 980.00 € HT (*soit 2 376.00 € TTC*).

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

**AUTORISE** et **CHARGE** le Maire du suivi du dossier, de la présentation de l'autorisation d'urbanisme jusqu'à l'obtention de celle-ci, des signatures sur toutes les pièces et actes relatifs à la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE

